

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1889

28 juillet 2015

SOMMAIRE

20140728 Holding S.à r.l.	90670	Believe Finance S.A.	90671
Alyze Sàrl	90626	Bene Investments S.A.	90671
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	90626	Bhansali Equities Luxembourg S.à.r.l.	90643
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	90627	Bloemers Finance B.V./S.à r.l.	90661
Analytical Bioventures S.C.A.	90627	Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	90661
Aragon	90627	Braas Monier Building Group S.A.	90626
Aragon	90628	Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management S.à r.l.	90670
Arbox S.à r.l.	90628	Casa Del Sole SCI	90631
Arch Engineerie S.A.	90629	CFC Finance	90643
Arch Engineerie S.A.	90629	CFK Capital Partners S.A.	90672
Areal Landscape Architecture Friederike Huth + Christian Weier S.e.n.c	90630	Chi Holdings S.à r.l.	90627
ARIC Participation S.A.	90631	Cienega Holding S.à.r.l./B.V.	90644
Asari S.A.	90631	Dowo S.A.	90629
Asturienne de Participations S.A.	90632	Imazur S.A.	90672
Audex Sàrl	90632	Immo-Constructions I S.A.	90672
Avenida del Mar S.A.	90641	ITT International Luxembourg S.à.r.l.	90672
Baltic Estate I S.A.	90642	Medfin Management S.A.	90628
Bank of China Limited, succursale de Luxem- bourg	90642	Nevastar Finance (Luxembourg) S.A.	90632
Bank of China Limited, succursale de Luxem- bourg	90643	Single Select Platform	90642
Bank of China (Luxembourg) S.A.	90670	Triton IV No. 10 S.à r.l.	90662

Alyze Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 164.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015081046/11.

(150093894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 25.267.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mai 2015

4) L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

- Monsieur Jeremy CADLE, Président, No.2 Minster Court, Mincing Lane, Londres EC3R 7BB, Royaume-Uni
- Monsieur Ronald PIPOLY, 59, Maiden Lane, 43^{ème} étage, New York, NY10038, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Stephen UNGAR, 59, Maiden Lane, 43^{ème} étage, New York, NY10038, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Peter NORRIS, No.2 Minster Court, Mincing Lane, Londres EC3R 7BB, Royaume-Uni
- Monsieur Lambert SCHROEDER, 534 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

5) L'Assemblée Générale nomme KPMG Luxembourg 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour la société AmTrust Re 2007 (Luxembourg)

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015081049/21.

(150093250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Braas Monier Building Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 13 mai 2015

En date du 13 mai 2015, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de Monsieur Pepijn DINANDT avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017;
- de confirmer la nomination de Monsieur Torsten MURKE, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017;
- de renouveler KPMG Luxembourg, une Société coopérative, ayant son siège social à l'adresse suivante: 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Braas Monier Building Group S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015082139/22.

(150094169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 25.267.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AmTrust Re 2007 (Luxembourg)

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015081050/11.

(150093251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Analytical Bioventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 89.265.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015081051/11.

(150092893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Aragon, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.708.

Die Bilanz zum 30. November 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. November 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19.05.2015.

Anell / Tiburzi.

Référence de publication: 2015081056/11.

(150092983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Chi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.262.

EXTRAIT

En date du 29 mai 2015, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

- La démission de Barbara Neuburg, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 1^{er} juin 2015.

- La démission de Zuzanna Zielinska-Rousseau, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 1^{er} juin 2015.

- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 51 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée.

- Peter Dickinson, avec adresse professionnelle au 51 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081149/21.

(150093904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Aragon, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.708.

Die Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Klaus Kuder hat sich wie nachfolgend geändert:

Am Holzweg 26

D-65860 Kriftel

Luxemburg, den 19. Mai 2015.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015081057/12.

(150092984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arbox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.460.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015081060/11.

(150093457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Medfin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.164.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Medfin management SA tenue en date du 11 mai 2015, tenue au siège de la société.

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:

- D'accepter la démission de Monsieur Frederic Deflorenne, expert-comptable, né le 4 octobre 1973 à Charleroi (Belgique) demeurant professionnellement 30, rue du Dernier Sol à L-2543 Luxembourg.

- Le mandat de Madame Sylvie Roy, Madame Sylvie ROY, orthodontiste, née à Amiens (France) le 5 mars 1964, demeurant à L-5495 Wintrange, comme administrateur est confirmé.

- Le mandat de Monsieur Daniel Ritz, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1959 à Hayange, demeurant professionnellement 60, route de Luxembourg L-5408 BOUS, comme administrateur est confirmé.

- Le mandat de Monsieur Daniel Ritz prénommé, comme administrateur-délégué est confirmé.

- De nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Mehdi Bendjeddou, commerçant, né le 23 août 1980 à F-57 Metz, demeurant 13, Square du Pontiffroy à F-57000 Metz.

- De nommer comme commissaire aux comptes commissaire aux comptes la Société à responsabilité limitée LPL Expert-Comptable, ayant son siège social 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro R.C.S. Luxembourg 149.142.

- De renouveler le mandat à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Daniel Ritz, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1959 à Hayange, demeurant professionnellement 60, route de Luxembourg L-5408 BOUS, conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2015.

- Monsieur Daniel Ritz portera le titre d'administrateur délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

- Durée des mandats déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015081614/31.

(150092872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arch Engineerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 146.918.

—
Par lettre de démission datée de ce jour, Monsieur Marco RIES s'est démis de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juin 2015.
SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2015081062/11.

(150093470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arch Engineerie S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.918.

—
Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 2 juin 2015 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société ARCH ENGENEERIE S.A., R.C.S. Luxembourg B 146 918, a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société ARCH ENGENEERIE S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2015081063/13.

(150093860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Dowo S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinsel, Coin rue J.F. Kennedy et des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 47.080.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 03 juin 2015

Suite au décès de Madame Nicole STREFF, l'assemblée prend acte de la sortie de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Théodore WORMERINGER en tant qu'administrateur et décide de nommer Monsieur Richard DÖHMER, résidant, 20, Rue des Etangs, L-7303 Steinsel en remplacement.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Kurt DÖHMER et de Madame Patrice KLAUNER est renouvelé.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

La société est valablement engagée par les signatures de deux administrateurs.

Les associés décident également de changer avec effet immédiat le siège social de la société à la nouvelle adresse: 20 rue des Etangs à L-7303 Steinsel.

L'assemblée révoque le mandat des commissaires aux comptes de Monsieur Michel RUNEAU et Madame Elise HENKES et nomme en remplacement L'AUXILIAIRE DES P.M.E., insrite sous le n° B 30.718 et dont le siège se trouve 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Conseil d'administration:

Monsieur Richard DÖHMER, administrateur;
Monsieur Peter, Kurt DÖHMER, administrateur;
Madame Patrice KLAUNER, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Steinsel, le 03 juin 2015.

Pour DOWO S.A.

AUXILIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signatures

Les administrateurs

Référence de publication: 2015083142/30.

(150095260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Areal Landscape Architecture Friederike Huth + Christian Weier S.e.n.c, Société en nom collectif.

Siège social: L-2170 Senningerberg, 13, rue Muensterbusch.

R.C.S. Luxembourg B 197.223.

—
STATUTS

Entre les soussignés

1. Monsieur Christian Weier, architecte paysagiste (MLA Master in Landscape Architecture) demeurant à 4a Breedewues, 1259 Senningerberg

2. Madame Friederike Huth, architecte paysagiste (Dipl Ing. Landschaftsplanung), demeurant à 4a Breedewues, 1259 Senningerberg

il a été constitué en date du 27.05.2015 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

Art. 2. La dénomination de la société est AREAL LANDSCAPE ARCHITECTURE Friederike Huth + Christian Weier S.e.n.c.

Art. 3. La société a pour objet d'architecture du paysage et d'aménagement du territoire et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à 13, Rue Muensterbusch, 2170 Senningerberg

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à sept mille cinq cent Euros représenté par deux parts sociales de trois mille sept cents cinquante chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christian Weier, préqualifié, 1 part	3750,00 Euros
2) Madame Friederike Huth, préqualifiée, 1 part	3750,00 Euros
Total: 2 parts	7500,00 Euros

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par deux gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

Les gérants désignés sont:

Friederike Huth et Christian Weier

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de gérants.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des Frais

Art. 13. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cent Euros.

Senningerberg, le 27 Mai 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015081064/65.

(150093642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ARIC Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.585.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} juin 2015 à 11.00 heures

Quatrième résolution

Les mandats des Administrateurs de catégorie B et du Commissaire aux Comptes étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Francis HOOGEWERF, demeurant professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Monsieur Paul WORTH, demeurant au 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de Monsieur Bernard ANCION, demeurant professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour une nouvelle période de cinq (5) ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2020.

Référence de publication: 2015081069/16.

(150093807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Asari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 72.957.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 25 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Madame Orietta RIMI est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081072/13.

(150093465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Casa Del Sole SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 5.429.

Le 29 Mai 2015, Monsieur Stefano Somma résidant à L-4395 Pontpierre, 2, me de Mondercange a cédé à Monsieur Pascal Marchese, résidant à L-3898 Foetz, 166, me du Brill

- 51 parts sociales détenues dans la Société CASA DEL SOLE SCI. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E-5429 et établie à 54, Avenue de la Gare L-4130 ESCH/ALZETE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefano Somma
Gérant

Référence de publication: 2015081182/14.

(150094043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Asturienne de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 67.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081074/9.

(150093839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Audex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.276.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Audex Sàrl

Tom Richard Gordon

Référence de publication: 2015081077/12.

(150093639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Nevastar Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.605.

In the year two thousand and fifteen, on the 6th day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared,

by virtue of a proxy dated 5 May 2015 (to remain attached to the present deed), Jeffrey Kolbet, avocat à la cour, residing in Luxembourg on behalf of Nevastar Holding Limited, (the "Sole Shareholder"), a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at at Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Island, being the sole shareholder of Nevastar Finance (Luxembourg) S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 31, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 18 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 July 2008, number 1745 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 139.605.

The articles of association of the Company (the "Articles") were amended for the last time by deed of Maître Carlo Wersandt (in replacement of the aforementioned notary), notary residing in Luxembourg, on 12 February 2010, published in the Mémorial under the number 1276 of 18 June 2010.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the twenty-five thousand (25,000) registered shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

Agenda

- Amendment of the corporate object of the Company, and
- Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company.

3. The following decisions have been taken by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company as follows:

“The principal object of the Company is:

(1) the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities (“UCITS”) authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment (“UCIs”), in accordance with Articles 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the “2010 Law”); and

(2) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds (“AIFs”) within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Articles 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the “2013 Law”).

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, UCIs and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company may provide or enter into temporary financing or guarantees arrangements to/for the UCITS, UCIs and AIFs to which it provides services and any of their respective controlled legal or financial structures and out of their respective assets including, in connection with their subscription and redemption activities, maintaining collection accounts, financing contingent deferred sales charges or performing similar activities.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme under the name of "NEVASTAR FINANCE (LUXEMBOURG) S.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office is located in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Should extraordinary, political or military events occur or appear to be imminent which might interfere with the normal activity at the registered office or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. The principal object of the Company is:

(1) the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment in transferable securities (“UCITS”) authorised according to EU Directive 2009/65/EC and the additional management of other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment (“UCIs”), in accordance with Articles 101(2) and Annex II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the “2010 Law”); and

(2) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds (“AIFs”) within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Articles 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the “2013 Law”).

The Company may provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of UCITS, UCIs and AIFs to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

The Company may provide or enter into temporary financing or guarantees arrangements to/for the UCITS, UCIs and AIFs to which it provides services and any of their respective controlled legal or financial structures and out of their respective assets including, in connection with their subscription and redemption activities, maintaining collection accounts, financing contingent deferred sales charges or performing similar activities.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to UCITS, UCIs and AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of the articles of incorporation of the Company (the “the Articles”).

II. Share capital

Art. 5. The share capital is fixed at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125'000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of five Euro (EUR 5) par value. Shares are in registered form only.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced from time to time by resolution of an extraordinary general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of Articles. The duty of carrying out such increase of capital may be delegated to the board of directors of the Company (the “Board of Directors”) by such meeting of shareholders. In case of an increase of the capital, the existing shareholders shall have preferential subscription rights to the new shares to be issued.

Art. 7. No transfer of shares, whether for consideration or as a gift, may be made without specific authorization and approval of the assignee by the Board of Directors.

Whenever such authorization or approval is withheld, the Board of Directors will decide whether the Company shall acquire the shares to be transferred, if it may lawfully acquire all or part of them, or designate another person or corporation, who may but need not be a shareholder, who shall acquire the shares for the proposed consideration or at their fair value as determined by a statutory auditor within two months of the notice given to the Board of Directors of the proposed transfer, whichever is the lowest.

Art. 8. The shares are not to be divided. No shares may be pledged or otherwise encumbered without the approval of the Board of Directors. If any share belongs to more than one owner or if it is object of any usufruct, or if it is subject to a pledge, the Board of Directors may suspend the rights attaching to such share until one person has been appointed by the different joint owners, or by the beneficiary and the usufructuary, or by the pledgee and his debtor, as being the shareholder of the Company.

III. Board of Directors, Supervision

Art. 9. The Company shall be managed by a Board of Directors comprising at least three members, who may, but need not, be shareholders of the Company. They shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company for a maximum period of six years and may be removed by resolution of a general meeting of shareholders at any time. They may be reelected. The sole shareholder or the general meeting of shareholders (as the case may be) may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Directors and class B Directors. Any such classification of Directors shall be duly recorded in the resolution of the sole shareholder or the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors may meet and may appoint a Director to fill such vacancy until the next general meeting, at which time the shareholders will fill the vacancy on a permanent basis.

Art. 10. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose one or more vice-chairmen.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or, in the case of his unavailability, by a vice-chairman, or failing him, by one Director appointed for this purpose by the other members of the Board of Directors, or failing him by two directors. The Board of Directors must be called into session whenever the interest of the Company so requires, and whenever two directors, at least, so demand. The chairman or in his absence a vice-chairman shall preside over the meetings, or failing them any director appointed pro tempore by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice of meeting may be waived by the consent in writing or by confirmed telefax, telegram, telex or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director. No separate notice shall be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings shall be held at the Company’s registered office or at any other place in Luxembourg or abroad mentioned in the notice of meeting.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least half of the Directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of the Directors present or represented at such meetings.

In the event however the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A Director (which may be represented).

The chairman of the Meeting shall have a casting vote. Any director, in case of unavailability, may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by confirmed telex, telefax, telegram or any other electronic means capable of evidencing such proxy of another director to represent him and vote for him. A Director may attend a meeting

of the Board of Directors using teleconference or video means. Participating in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be approved by circular vote, passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 11. The resolutions of the Board of Directors other than those referred to in Article 10, last paragraph above, must be certified by minutes to be signed by the chairman of the meeting and by one director. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. The Board of Directors may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. In particular, the Board of Directors will appoint, in accordance with the requirements of the 2010 Law and the 2013 Law, at least two officers as "dirigeants" (who need not be shareholders or directors of the Company) to effectively conduct the business of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Any officers of the Company need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein or by law, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors and the applicable laws and regulations.

The Board of Directors may also delegate special and determined powers to one or more of its members or to third persons, and may give them special missions and functions. It may entrust them with the management of a particular section of the Company's business.

The Board of Directors shall determine the powers and functions of such delegation as well as the titles to be conferred upon such officers and the fixed or proportionate remuneration attaching to these functions which shall be treated as overhead expenses. The Board of Directors shall account to the general meeting of shareholders with respect to the salaries paid to managing directors.

The Board of Directors may revoke such delegations at any moment and provide for any replacement.

The Board of Directors may appoint management or investment committees and determine their functions.

Art. 13. The Company shall be represented in any judicial or arbitration proceedings, whether as plaintiff or as defendant by the Board of Directors. The Board of Directors may delegate such power of representation to any person who may or may not be a Director.

Vis-à-vis third parties the Directors have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. In the event the sole shareholder or the general meeting of shareholders has not appointed different classes of Directors (as aforesaid), the Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated. If the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed class A Directors and class B Directors, the Company will be bound as follows:

- by the individual signature of anyone of the class A Directors or Class B Directors in relation to operations for the day-to-day management of the Company not exceeding €10.000;
- by the joint signature of any two Directors, one of whom shall be a Class A Director, in relation to any contractual arrangement or agreements to be entered into by the Company and/or operations for the day-to-day management of the Company in excess of €10.000;
- by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated.

Whenever one or more managing directors or officers have been appointed, any act of daily management shall be signed by any managing director or any managing officer without prejudice to special delegations or specified powers which have been duly published.

Art. 14. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more approved statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which determine their number, and which may remove them in compliance with the law. If there are several auditors, they shall form a committee.

The approved statutory auditor or auditors will remain in office until the next annual general meeting of shareholders, which shall proceed to their reelection, or if necessary to their replacement. The approved statutory auditors may be re-elected.

IV. Shareholder's meetings

Art. 15. In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes or written resolutions.

The general meeting of shareholders, when duly constituted, represents all the shareholders. It has the broadest powers to perform and ratify any acts on behalf of the Company and which appear on the agenda. Its resolutions are binding on all shareholders, including those who do not attend or vote against the said resolutions.

Art. 16. The ordinary general meeting shall meet every year, at the registered office or any other place as may be specified by the notice of meeting on the last Wednesday of April at 10.00 a.m.. If such day is a holiday, the general meeting shall be held on the next following business day at the same hour.

Extraordinary general meetings shall be held whenever the Company's interest so requires, at such place and time as specified by the notice of meeting. Such meetings will be convened by any two directors, or by one or more auditors or at the request of shareholders holding at least ten per cent of the capital.

Art. 17. The notices of any general meeting shall contain the agenda and shall be made in accordance with the provisions of law.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 18. Any shareholder may be represented at any general meeting by a proxy who need not be a shareholder.

Art. 19. The general meeting shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, failing him by a vice-chairman, failing him by the person appointed as chairman pro tempore by the meeting of shareholders.

The Chairman shall appoint a secretary and the meeting will elect one or more inspectors ("Scrutineers") who will, together with the chairman and secretary, form a committee. The resolutions of the general meeting shall be recorded in minutes to be signed by the members of the committee and by the shareholders who so request. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

The general meeting shall deliberate only on the matters set forth in the agenda, even if the relevant item of business involves the removal of directors or auditors. However, any meeting attended by all shareholders may by unanimous vote decide to deliberate on any matters not contained in the agenda as set forth by the notice of meeting.

Each share is entitled to one vote.

Art. 20. Resolutions with respect to amendment of the Articles, increase or reduction of capital or dissolution of the Company, merger or absorption of it by another company, must be passed by an extraordinary general meeting in accordance with the quorum, voting and other requirements provided by law.

In all other meetings, the decisions shall be taken, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority.

V. Allocation of results

Art. 21. As of 31st December of each year, the Board of Directors will draw up the balance sheet and the profit and loss account of the Company.

Art. 22. The favourable surplus of the profit and loss account after deduction of expenses, charges and amortisations will constitute the net profit. From such net profit at least five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent of the capital of the Company. The allocation shall become compulsory again when the said reserve fund decreases below ten per cent.

Any surplus will be at the disposal of the general meeting of shareholders, which will have exclusive power to decide upon the use of profits with regard to dividends, reserves and the carrying forward of profits.

Art. 23. Dividends shall be paid out at such time and place as shall be determined by the Board of Directors.

In accordance with the regulations set forth in article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "1915 Law"), as amended, the Board of Directors is authorized to pay out interim dividends to the shareholders.

VI. Dissolution of the Company

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company for any reason and at any time, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation, as well as the method of liquidation. If there is no such decision of the general meeting, the directors will be considered as liquidators toward third parties as well as toward the Company.

Art. 25. The net proceeds of the liquidation, after payment of all debts and charges, will be divided equally between all shares.

VII. Applicable Law

Art. 26. The parties hereby submit to the 1915 Law, to the 2010 Law and to the 2013 Law.

Consequently, any provisions of said laws as in effect at any given time, insofar as the Articles do not contain any valid derogations thereto, are to be considered as part of the present deed."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said party signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu,

en vertu d'une procuration datée du 5 mai 2015 (qui restera annexée au présent acte), Jeffrey Kolbet, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, pour le compte de Nevastar Holding Limited (l'«Associé Unique»), une société constituée selon les lois des îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Island, étant l'associé unique de Nevastar Finance (Luxembourg) S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 31, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 15 juillet 2008 numéro 1745 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.605.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résident à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 12 février 2010, publié au Mémorial sous le numéro 1276 le 18 juin 2010.

La partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient l'ensemble des vingt-cinq mille (25.000) actions nominatives émises par la Société de telle sorte que le capital social est entièrement représenté et que l'Actionnaire Unique peut valablement adopter des décisions.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont comme suit:

Ordre du jour

- Modification de l'objet social de la Société, et
- Modification et refonte des statuts de la Société.

3. Les décisions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet social principal:

(1) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et étrangers autorisés selon la directive européenne 2009/65/CE ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

(2) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs («FIA») luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»); et

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut fournir ou conclure des arrangements de financement temporaire ou de garantie au profit ou pour le compte et à partir des actifs d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services ainsi qu'à leurs structures financières ou juridiques contrôlées, y compris, dans le cadre de leurs activités de souscription et de rachat, la tenue de comptes de collecte, de financement de frais de souscription différés ou de l'exercice d'activités similaires.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg au titre de la libre prestation de services et/ou par l'établissement de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une modification et une refonte globale des Statuts comme suit:

"I. Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme entre le comparant et tous les acquéreurs potentiels de parts de la société sous la dénomination de "Nevastar Finance (Luxembourg) S.A."(ci-après, la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet social principal:

(1) la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et étrangers autorisés selon la directive européenne 2009/65/CE ainsi que la gestion d'autres organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et étrangers, conformément à l'article 101 (2) et à l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»); et

(2) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs («FIA») luxembourgeois et étrangers au sens de la directive européenne 2011/61/UE, de fonctions de gestion, d'administration et de commercialisation et d'autres activités liées aux actifs de FIA, conformément à l'article 5(2) et à l'annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»); et

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut fournir ou conclure des arrangements de financement temporaire ou de garantie au profit ou pour le compte et à partir des actifs d'OPCVM, d'OPC et de FIA auxquels elle fournit des services ainsi qu'à leurs structures financières ou juridiques contrôlées, y compris, dans le cadre de leurs activités de souscription et de rachat, la tenue de comptes de collecte, de financement de frais de souscription différés ou de l'exercice d'activités similaires.

La Société peut exercer des activités autorisées en dehors du Luxembourg au titre de la libre prestation de services et/ou par l'établissement de succursales.

De manière plus générale, la Société peut exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit aux OPCVM, OPC et FIA dans la mesure la plus large permise par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toute autre loi ou tout autre règlement applicable.

La Société peut exercer toute activité liée directement ou indirectement à, et/ou jugée utile et/ou nécessaire à la réalisation de son objet mais ce, toujours dans les limites prescrites et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

Art. 4. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit par la loi.

II. Capital Social

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires a valeur nominale de cinq Euros (EUR 5)..

Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 6. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit de temps en temps par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale") statuant comme en matière de modifications des Statuts. La responsabilité d'une telle augmentation de capital pourra être déléguée au conseil d'administration de la société (le "Conseil d'Administration") par l'Assemblée Générale. Dans le cas d'une augmentation de capital, les actionnaires auront un droit de souscription préférentiel sur les actions nouvellement émises.

Art. 7. Aucun transfert d'actions ne pourra être effectué, que ce soit à titre de vente ou de don, sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration et son approbation du nouvel actionnaire.

En cas de refus d'une telle autorisation et d'une telle approbation, le Conseil d'Administration décidera, dans le cas où un tel rachat serait conforme à la loi, si la Société rachètera les actions mises en vente ou si elle désignera une autre personne ou société qui pourra ou non être un actionnaire, et qui acquerra lesdites actions au moins cher, du prix proposé ou de leur juste valeur ainsi qu'elle sera déterminée par le réviseur d'entreprise dans les deux mois qui suivront l'information du Conseil d'Administration de transfert envisagé.

Art. 8. Les actions de la Société ne sont pas divisibles. Elles ne pourront être données en gage ou autrement grevées sans l'accord du Conseil d'Administration. Lorsqu'une action appartient à plus d'un actionnaire, est l'objet d'un usufruit ou est donnée en gage, le Conseil d'Administration peut suspendre les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée par les propriétaires indivis, le nu-propriétaire et l'usufruitier ou le créancier gagiste et son débiteur.

III. Conseil d'Administration, supervision

Art. 9. La Société sera gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 6 ans maximum et pourront être révoqués à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration seront rééligibles. L'associé unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires (selon le cas) peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Chaque classification d'administrateurs devra être dûment enregistrée dans la résolution de l'associé unique ou dans le procès-verbal de l'Assemblée concernée et les administrateurs devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, au cours de laquelle les actionnaires pourront pallier telle vacance de manière permanente.

Art. 10. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président, ou en cas d'empêchement de celui-ci d'un vice-président, ou, à son défaut, de l'administrateur désigné à cet effet par ses collègues ou, à son défaut, par deux administrateurs. Le Conseil d'Administration doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. La présidence des réunions est assumée par le président ou en cas d'empêchement de celui-ci, par un vice-président ou, à son défaut, par l'administrateur désigné par ses collègues à cet effet.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télécopie, télégramme ou par télex confirmés de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre endroit du Luxembourg ou à l'étranger indiqué dans les convocations.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, celle de celui qui préside est prépondérante.

Toutefois, au cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (notamment des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration sera valablement prise uniquement si elle a été approuvée par la majorité des administrateurs, y inclus au moins un administrateur de classe A (lequel peut être représenté).

Tout administrateur empêché peut donner par écrit, télex, télécopie ou télégramme confirmés à un autre administrateur, pouvoir de le représenter aux réunions du Conseil d'Administration et d'y voter en son lieu et place.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire, par écrit et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Les délibérations du Conseil d'Administration, à l'exception de celles désignées au dernier paragraphe de l'article 10, seront établies par des procès-verbaux à signer par le président de la réunion et un administrateur. Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra, à tout moment, nommer des fondés de pouvoir de la Société, dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société et leur déléguer ses pouvoirs. En particulier, le Conseil d'Administration nommera, en application des dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013, au moins deux fondés de pouvoir en qualité de dirigeants (qui n'ont pas besoin d'être actionnaires ou administrateurs de la Société) pour diriger effectivement l'activité de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir de la Société n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la loi, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration et les lois et réglementations applicables.

Le Conseil d'Administration fixe les pouvoirs et les attributions attachés à ces délégations, ainsi que le titre que porteront ceux auxquels ils sont attribués et les émoluments, fixes ou proportionnels, qui y seront attachés, à porter dans les frais généraux, sauf rendre compte à l'Assemblée Générale des émoluments attribués aux administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration peut révoquer ces délégations à tout moment et pourvoir à leur remplacement.

Le Conseil d'Administration pourra désigner des comités administratifs ou de gestion de portefeuille et en déterminer les fonctions.

Art. 13. La Société est représentée en justice ou dans les procédures arbitrales, tant en tant que demandeur qu'en tant que défendeur, par son Conseil d'Administration. Celui-ci peut déléguer ce pouvoir de représentation à toute personne qu'il choisit soit en son sein, soit au dehors de celui-ci.

Par rapport aux tiers, les administrateurs ont en toutes circonstances les pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour faire, autoriser et approuver tous actes et affaires relatifs à la Société. Au cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires n'a pas nommé différentes classes d'administrateurs (tel que précité), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été délégués. Si l'associé unique ou l'Assemblée Générale des actionnaires a nommé des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, la Société sera engagée comme suit:

- par la signature individuelle de chacun des administrateurs de classe A ou des administrateurs de classe B pour les affaires de la gestion journalière de la Société n'excédant pas €10.000;

- par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un sera un administrateur de classe A, pour tout arrangement contractuel ou contrat qui doit être contracté par la Société et/ou les affaires de la gestion journalière de la Société excédant €10.000;

- par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) de tels pouvoirs de signature ont été délégués.

Sauf en cas de délégation consentie par le Conseil d'Administration, tous les actes engageant la Société seront signés par deux administrateurs.

Au cas où un ou plusieurs administrateurs-délégués ou délégués ont été désignés, tous les actes de gestion journalière seront signés par un administrateur-délégué ou un directeur-délégué à la gestion journalière, sans préjudice des délégations spéciales ou des répartitions de pouvoir dûment publiées.

Art. 14. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre et peut les révoquer en conformité avec la loi. S'il y a plusieurs réviseurs ceux-ci forment un collège.

Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) resteront en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle, laquelle procédera à leur réélection ou, s'il y a lieu, à leur remplacement. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sortants sont rééligibles.

IV. Réunions du Conseil d'Administration

Art. 15. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux ou de résolutions écrites.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la Société et qui figurent à l'ordre du jour.

Ses décisions s'imposent à tous les actionnaires, même pour les actionnaires absents ou opposants.

Art. 16. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les Assemblées Générales extraordinaires se réuniront, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, au lieu et heure indiqués dans les convocations faites par deux membres du Conseil d'Administration au moins ou le ou les réviseurs ou sur la demande des actionnaires réunissant au moins dix pour cent du capital.

Art. 17. Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour et sont faites conformément aux dispositions de la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocations préalables.

Art. 18. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire, actionnaire ou non.

Art. 19. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par un vice-président ou, à son défaut, par la personne désignée par l'Assemblée Générale à cet effet.

Le président de l'Assemblée Générale désigne le secrétaire et l'Assemblée Générale élit un ou plusieurs inspecteurs ("scrutateurs") qui forment avec eux le bureau. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont inscrites dans des procès-verbaux signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président ou deux administrateurs.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les points portés à l'ordre du jour, même s'il s'agit de la révocation d'administrateurs ou de réviseurs. Toutefois, une Assemblée Générale regroupant tous les actionnaires peut, à l'unanimité, décider de délibérer sur tout objet non repris à l'ordre du jour tel que prévu dans la convocation. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. Les résolutions portant modification des présents statuts, augmentation ou réduction du capital, dissolution de la Société, fusion ou absorption de celle-ci par une autre société, ne pourront être prises par une Assemblée Générale extraordinaire qu'en conformité avec les conditions de présence, de majorité et autres prévues par la loi.

Dans toutes les autres Assemblées Générales, les décisions seront prises, quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

V. Affectation des Bénéfices

Art. 21. Au trente et un décembre de chaque année, le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte des profits et pertes de la Société.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé un vingtième au moins qui sera affecté à la formation de la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprenant cours si cette réserve vient à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition de l'Assemblée Générale qui en déterminera souverainement l'affectation en ce qui concerne les dividendes, les mises en réserve et le report à nouveau.

Art. 23. Les dividendes seront payés aux époques et aux endroits fixés par le Conseil d'Administration.

Conformément aux règles prévues à l'article 72 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes.

VI. Dissolution de la Société

Art. 24. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, l'Assemblée Générale désignera un ou plusieurs liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments et fixera la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par l'Assemblée Générale, les administrateurs en fonction seront considérés, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard de la Société comme liquidateurs.

Art. 25. Le produit net de la liquidation après apurement des dettes et charges, sera réparti par parts égales entre toutes les actions de capital.

VII. Droit applicable

Art. 26. Les parties entendent se conformer entièrement à la loi de 1915, à la Loi de 2010 et à la Loi de 2013.

En conséquence, les dispositions de ces lois auxquelles il ne serait pas dérogé valablement par les présents statuts, telles qu'elles seront en vigueur au moment où se posera la question de leur application, sont considérées comme faisant partie intégrante du présent acte."

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite partie a signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: J. KOLBET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14935. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082591/519.

(150094576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Avenida del Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.382.

Le Conseil d'Administration communique l'adresse actuelle de Monsieur Alessandro Malaguti, administrateur et administrateur-délégué comme suit: Strada Regina 62, CH-6982 Agno.

Luxembourg, le 02 juin 2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015081078/12.

(150093882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Baltic Estate I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.327.

—
Le bilan au 31/12/2012 rectificatif à celui déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 14/02/2014 avec la référence L140028978 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081087/11.

(150093867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Single Select Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.003.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 26 mai 2015

Composition du Conseil d'administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Madame HOUIS-SULZER Josée, de Madame FISZMAN Sophie, de Monsieur DUSSOGE Franck, de Monsieur MERCADAL Jean-Marie, de Monsieur CALLAULT Thierry, de Monsieur WEBER Francis, de Monsieur VON MURALT Melchior et de Madame CASTELLAN-POQUET Sabine en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2015.

L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société coopérative (nouvelle adresse au 20 octobre 2014, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg) en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

Au 26 mai 2015, le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame HOUIS-SULZER Josée
- Madame FISZMAN Sophie
- Monsieur DUSSOGE Franck
- Monsieur MERCADAL Jean-Marie
- Monsieur CALLAULT Thierry
- Monsieur WEBER Francis
- Monsieur VON MURALT Melchior
- Madame CASTELLAN-POQUET Sabine

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

SINGLE SELECT PLATFORM

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015081825/31.

(150093040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Bank of China Limited, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.755.

—
Faisant suite à notre volonté de mettre à jour les données du Registre de Commerce de notre Banque, nous souhaiterions ajouter le nom du nouveau Vice-Président et Président du Conseil d'Administration actuel de notre siège social en tant que personne ayant le pouvoir d'engager la société:

- M. CHEN Siqing, dont l'année de naissance est 1960, et qui a son adresse professionnelle au Fuxingmen Nei Dajie No. 1, 100818 Beijing, Chine.

Par ailleurs, nous confirmons que M. LI Lihui, né le 1952 en Chine quitte ses postes de Vice-Président et Président du Conseil d'Administration de la Banque, et que M. WANG Yongli, né le 1964, quitte son poste de Directeur Exécutif et Vice-Président Exécutif du Conseil d'Administration de la Banque.

Luxembourg, le 01/06/2015.

Pour Bank of China Limited, succursale de Luxembourg

Marie-Dominique GORDON

Chief Compliance Officer

Référence de publication: 2015081088/19.

(150093022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Bank of China Limited, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.755.

Faisant suite à la décision de notre siège social du 15 Décembre 2014, Mme ZHANG Xiaolu est nommée au poste d'Assistante Directrice Générale. Elle devient, avec Mme ZHOU Lihong, M. YAN Haisi et M. CHEN Longjian, la quatrième membre de la direction. Mme ZHANG a le pouvoir d'engager seule la société.

Mme ZHANG est née le 15 Octobre 1967 à Beijing Chine, son adresse professionnelle est au 37-39 Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Luxembourg, le 01/06/2015.

Pour Bank of China Ltd, succursale de Luxembourg

Marie-Dominique GORDON

Chief Compliance Officer

Référence de publication: 2015081089/16.

(150093022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Frédéric Meessen, administrateur, avec adresse au 6, rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de MAZARS LUXEMBOURG, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081196/19.

(150093568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Bhansali Equities Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 121.831.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2015.
Bhansali Equities Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Manager

Référence de publication: 2015081098/15.

(150093658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Cienega Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.297.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen on the twenty-first day of May,
Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Cienega Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) governed by the laws of the Netherlands, having its registered office (statutaire zetel) in Blaricum, the Netherlands and its principal establishment, central administration and place of effective management at 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malta, registered with the Dutch Trade Register (Kamer van Koophandel) under number 32063440 and registered with the Malta Registry of Companies under number O.C. 419 and having a share capital of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) (the Company).

THERE APPEARED:

1) Robertus H. L. M. Thielen, born on 5 August 1961 in Breda, the Netherlands and residing at L'Estoril, Bat A Appt 19 A, 31, Avenue Princess Grace, 98000 MC Monaco (Shareholder I); and

2) Breda M Ltd., a private limited liability company (Limited) governed by the laws of Malta, having its registered office at 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malta and registered with the Malta Registry of Companies under number C 46175 (Shareholder II, hereafter together with Shareholder I referred to as the "Shareholders"),

The Shareholders are represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Shareholders and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that they are the Company's sole shareholders and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. the Company's capital is currently set at eighteen thousand euros (EUR 18,000.-), represented by forty (40) shares in registered form, with a nominal value of four hundred fifty Euro (EUR 450.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. under the laws of the Netherlands and Malta, the Company may transfer its principal establishment, central administration and place of effective management to Luxembourg, following which, the entity ceases to be registered in Malta, and the migrated entity in such jurisdiction is, for all purposes of the laws of the Netherlands and Malta, deemed to be the same entity as the Company prior to the migration, and the existence of the Company continues after the migration.

IV. that by resolutions validly adopted by the Shareholders of the Company on 21 May 2015, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its principal establishment, central administration and place of effective management from Malta, to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed.

V. that it results from an interim balance sheet of the Company indicating that, as of 19 May 2015 (the Balance Sheet), the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at least eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) and has not been reduced below this amount as a result of losses.

VI. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. transfer of the Company's principal establishment, central administration and place of effective management from Malta to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its name Cienega Holding S.à r.l. / B.V., and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's principal establishment, central administration and place of effective management to the Grand Duchy of Luxembourg;

3. acknowledgement of the Company's opening Balance Sheet and confirmation of the description and consistency of all its assets and liabilities and its paid-up issued share capital;

4. acknowledgement and confirmation of the amendment and complete restatement of the Company's articles of association, which has taken place on 21 May 2015, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Pieter Gerard van Druten, notary residing in Amsterdam, for the purpose of bringing them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and consequently fulfilling the requirements for the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

5. acknowledgment of the resignation of the Company's current manager, Mr. Emmanuel Buttigieg Scicluna, and granting of discharge to him for the performance of his mandate up until the date of his resignation;

6. acknowledgement and confirmation of the appointment of Ms. Muriel Basso and Mr. Jacob Mudde as new managers of the Company;

7. acknowledgement and confirmation of the transfer of the Company's principal establishment, central administration and place of effective management to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. appointment of any manager of the Company as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its principal establishment, central administration and place of effective management from Malta to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto;

9. appointment of any employee of KPMG with domicile in Malta, as authorised person to perform in Malta any acts and formalities in connection with the Company moving its principal establishment, central administration and place of effective management from Malta to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

10. miscellaneous.

VII. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and approve the transfer of the Company's principal establishment, central administration and place of effective management from Malta to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of the Netherlands and Malta to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Cienega Holding S.à r.l. / B.V., accepts the Luxembourg nationality resulting from the transfer of the principal establishment, central administration and place of effective management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, it being understood that the registered office (statutaire zetel) of the Company remains situated in Blaricum, the Netherlands and, as a consequence, Dutch law remains equally applicable.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the Company's interim balance sheet as at 19 May 2015 confirming that the net asset value of the Company amounts to at least to the value of the share capital (including share premium if any) of the Company.

The Shareholders record that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company result from the aforementioned balance sheet.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to acknowledge and confirm the amendment and complete restatement of the articles of association of the Company, which has taken place on 21 May 2015, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Pieter Gerard van Druten, notary residing in Amsterdam, for the purpose of bringing them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and consequently fulfilling the requirements for the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

The restated articles of association of the Company read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION:

1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

Company Body: the Management Board or the General Meeting;

Depository Receipt: a depository receipt for a Share;

Distributable Equity: the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;

General Meeting: the general meeting of the Company;

Inability: inability (belet) as referred to in Section 2:244 subsection 4 of the Dutch Civil Code, including the event that the relevant person claims inability for a certain period of time in writing;

Interested Parties: has the meaning assigned thereto in Article 9.2;

in writing: by letter, telecopier, e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

Law: any applicable law or regulation in the Netherlands and/or the Grand Duchy of Luxembourg, as the case may be;

Management Board: the management board of the Company;

Meeting Right: the right to attend the General Meeting and to address the meeting in person or through a representative authorised in writing, and the other rights designated by law to holders of depository receipts of shares to which Meeting Right is attached;

Offeror: has the meaning assigned thereto in Article 9.2;

Persons with Meeting Right: a Shareholder, a holder of one or more Depository Receipts with Meeting Right and any usufructuary or pledgee with voting rights in respect of one or more Shares and/or Meeting Right;

Share: a share in the capital of the Company;

Shareholder: a holder of one or more Shares.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

2. Name and Official Seat.

2.1 The Company's name is:

Cienega Holding S.à r.l./B.V.

2.2 The official seat of the Company is in Blaricum, the Netherlands.

2.3 The principal place of business of the Company, its place of effective management, seat of central administration and effective place of management is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3. Objects. The objects of the Company are:

(a) to manage and to supervise other companies, legal persons or enterprises, to cooperate therewith and to participate therein; to lend or borrow, in any form except by way of public offer, funds, as well as to grant securities (including guarantees and mortgages) for the debts of the Company and others (including enterprises with which the Company forms a group), and to issue, acquire and alienate evidence of indebtedness embodying rights and/or obligations and other items of property and to acquire, alienate, pledge, let, rent, manage, administer, (make) found and exploit registered property and movable property;

(b) to perform management activities, to enter into life annuities as well as to carry out pension plans, and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

4. Capital.

4.1 The nominal value of each Share equals four hundred and fifty euro (EUR 450.00).

4.2 The issued capital of the Company equals eighteen thousand euro (EUR 18,000.00) and is divided into forty (40) Shares.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

5. Register.

5.1 The Management Board shall keep a register with the names and addresses of all Shareholders, pledgees and usufructuaries, and holders of Depository Receipts with Meeting Right.

5.2 The Management Board shall make the register available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

6. Issuance of Shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of preemption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the limitations prescribed by law and subject to Article 6.4.

6.4 Prior to each issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the Company Body competent to issue such Shares.

6.5 The provisions of this Article 6 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but shall not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The issue of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

6.7 The full nominal value of each Share must be paid in upon issuance.

7. Own Shares and Reduction of the Issued Capital.

7.1 Subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by, the Law, fully paid in Shares or Depositary Receipts shall be acquired pursuant to a resolution of the Management Board, in addition to which a resolution to acquire Shares or Depositary Receipts on payment shall be subject to approval of the General Meeting.

7.2 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a deed of amendment of these articles of association, to be executed before a notary registered in the Netherlands.

7.3 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the relevant provisions of the Law.

7.4 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

8. Transfer of Shares.

8.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

8.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to any Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the provisions of the law.

9. Blocking Clause (offer to co-Shareholders).

9.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by law to transfer his Shares to a former Shareholder.

9.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (Offeror) shall first offer in writing to sell such Shares to his co-Shareholders, stating the price asked. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (Interested Parties) must notify the Offeror.

9.3 If the Interested Parties dispute the fairness of the price asked, the price shall be agreed in further joint consultation or, if they do not reach agreement on this, the price shall be set by three independent experts, one to be appointed by the Offeror, one to be appointed by the Interested Party of Parties and the third one to be jointly appointed by the experts thus appointed. If experts are appointed, they shall be authorised to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to them in setting the price. Within one week of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Offeror of the number of the Shares on offer they wish to purchase.

9.4 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them by mutual agreement.

9.5 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

9.6 If it is established that none of the co-Shareholders to whom the Shares were offered pursuant to Article 9.2 is an Interested Party or that not all Shares put on offer shall be purchased for payment in cash, the Offeror may freely transfer the total number of the Shares on offer, and not part thereof, up to three months thereafter.

9.7 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

10. Pledge and Usufruct.

10.1 The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares.

10.2 The voting rights attributable to a Share may be assigned to the pledgee or the usufructuary with the approval of the General Meeting and otherwise with due observance of the provisions of the law.

10.3 Any pledgee or usufructuary with voting rights on Shares shall also have Meeting Right. Meeting Right may also be granted to the pledgee or usufructuary without voting rights on Shares with the approval of the General Meeting and otherwise with due observance of the provisions of the Law.

11. Depositary Receipts.

11.1 The General Meeting has the authority to attach Meeting Right to Depositary Receipts. The General Meeting also has the authority to deprive Depositary Receipts of Meeting Right, provided that this authority has been reserved at the time the Meeting Right is attached, or with the consent of the relevant Depositary Receipts holder(s).

11.2 The transfer of a Depositary Receipt shall require a deed for that purpose to which those involved in the transfer shall be parties.

11.3 Unless the Company itself is party to the legal act, the Meeting Right attached to a Depositary Receipt can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the provisions of the law.

12. Management Board Members.

12.1 The Management Board shall consist of one or more members. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

12.2 Management Board members are appointed by the General Meeting.

12.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time.

12.4 The authority to establish a remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.

13. Duties and Decision-making of the Management Board.

13.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company. In performing their duties the Management Board members shall act in accordance with the interests of the Company and the enterprise connected with it.

13.2 Each Management Board member may cast one vote in the Management Board.

13.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the votes cast.

13.4 Meetings of the Management Board may be held by means of an assembly of its members in person at a formal meeting or by conference call, video conference or by any other means of communication, provided that all members of the Management Board participating in such meeting are able to communicate with each other simultaneously. Participation in a meeting held in any of the above ways shall constitute presence at such meeting.

13.5 Management Board resolutions may be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided that the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

13.7 A Management Board member shall not participate in deliberations and the decision-making process in the event of a direct or indirect personal conflict of interest between that Management Board member and the Company and the enterprise connected with it. If there is such a personal conflict of interest in respect of all Management Board members, the preceding sentence does not apply and the Management Board shall maintain its authority, without prejudice to the provisions of Article 14.1.

14. Approval of Management Board Resolutions.

14.1 A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a direct or indirect personal conflict of interest between one or more Management Board members and the Company and the enterprise connected with it shall be subject to the approval of the General Meeting.

14.2 The Management Board may enter into the legal acts referred in Section 2:204 of the Dutch Civil Code without the prior approval of the General Meeting.

14.3 Without prejudice to any other applicable provisions of the law or these articles of association, the Management Board shall require the prior approval of the General Meeting for resolutions relating to any transaction of which the amount involved exceeds ten thousand euro (EUR 10,000).

14.4 The General Meeting is entitled to require further resolutions of the Management Board in addition to those listed in Article

14.3 hereof to be subject to its approval. Such further resolutions shall be clearly specified and notified to the Management Board in writing.

14.5 The absence of approval by the General Meeting for a resolution as referred to in this Article 14 shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

15. Representation.

15.1 The Company shall be represented by the Management Board. Each Management Board member shall also be authorised to represent the Company.

15.2 The Management Board may appoint officers with general or limited power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Dutch trade register, indicating the scope of their power to represent the Company.

16. Vacancy or Inability of the Management Board Members.

16.1 If a seat is vacant on the Management Board (ontstentenis) or upon the Inability of a Management Board member, the remaining Management Board members or member shall temporarily be entrusted with the management of the Company.

16.2 If all seats on the Management Board are vacant or upon the Inability of all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, the management of the Company shall temporarily be entrusted to one or more other persons designated for that purpose by the General Meeting.

17. Financial Year and Annual Accounts.

17.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

17.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg.

17.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

17.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting.

17.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

17.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

17.8 The General Meeting may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

17.9 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

17.10 After adoption of the annual accounts, the General Meeting shall pass a resolution concerning release of the members of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

18. Profits and Distributions.

18.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a legal reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

18.2 The allocation of the profits remaining after application of Article

18.1 shall be determined by the General Meeting. If the General Meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at the latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

18.4 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

the Management Board must draw up interim accounts;

the interim accounts must show that Distributable Equity is available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by the amount of the Distributable Equity;

the Management Board must resolve to distribute the interim dividends within two (2) months of the date of the interim accounts; and

the Company may not know or reasonably should expect that after the distribution, the Company would be unable to continue the payment of its due debts.

18.5 Distribution on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity and only with due observance of the Law. No resolution of the General Meeting to distribute shall have effect without the consent of the Management Board. The Management Board may withhold such consent only if it knows or reasonably should expect that after the distribution, the Company will be unable to continue the payment of its due debts.

18.7 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

19. General Meetings.

19.1 At least one General Meeting, the annual General Meeting, shall be held or at least once a decision shall be made in accordance with Article 25 during each financial year.

19.2 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

19.3 One or more Persons with Meeting Right representing individually or jointly at least one per cent (1%) of the Company's issued capital may request the Management Board in writing to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has taken insufficient action such that the meeting cannot be held within four weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorised to convene a meeting themselves.

20. Notice and Venue of Meetings.

20.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board. Notice of General Meetings may also be given by persons to whom voting rights to Shares accrue, representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital.

20.2 Notice of the meeting shall be given at least eight days before the day of the meeting.

20.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Persons with Meeting Right who individually or jointly represent at least one per cent (1%) of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

20.5 The notice of the meeting shall be sent by letters to the addresses of the Persons with Meeting Right, shown in the register referred to in Article 5. Persons with Meeting Right may be sent notice of the meeting by means of a legible and reproducible message electronically sent to the address stated by them for this purpose to the Company.

20.6 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, the Grand-Duchy of Luxembourg, but in that case valid resolutions of the General Meeting may only be adopted if all of the Company's issued and outstanding capital is present or represented and prior to the decision-making process, the Management Board members have been given the opportunity to render advice.

20.7 General Meetings may also be held elsewhere, provided that all Persons with Meeting Right have consented to the place of the meeting and prior to the decision-making process, the Management Board members have been given the opportunity to render advice.

21. Admittance and Meeting Right.

21.1 Each Person with Meeting Right shall be entitled to attend any General Meeting, to address that meeting and, if the voting rights accrue to him, to exercise his voting rights. Persons with Meeting Right may be represented in a General Meeting by a proxy authorised in writing.

21.2 At a meeting, each Person with Meeting Right or his representative must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The Management Board members shall have the right to give advice in the General Meetings.

21.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

22. Chairperson and Secretary of the Meeting.

22.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

22.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

23. Minutes and Recording of Shareholders' Resolutions.

23.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

23.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting or the chairperson's representative shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's office for inspection by the Persons with Meeting Right. Each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records upon request.

24. Resolutions.

24.1 Each Share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the Law or these articles of association do not require a qualified majority, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by more than half of the votes cast.

24.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

24.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions by the General Meeting may only be adopted in a meeting if all Persons with Meeting Right have consented to the decision-making process taking place and prior to the decision-making process, Management Board members have been given the opportunity to render advice.

24.5 No voting rights may be exercised in the General Meeting for any Share held by the Company or a subsidiary, nor for any Share for which the Company or a subsidiary holds the Depositary Receipts. However, pledgees and usufructuaries of Shares owned by the Company or a subsidiary are not excluded from exercising the voting rights, if the right of pledge or the usufruct was created before the Share was owned by the Company or such subsidiary. The Company or a subsidiary may not exercise voting rights for a Share in which it holds a right of pledge or a usufruct.

25. Resolutions Without Holding Meetings.

25.1 Shareholders' resolutions may also be adopted in a manner other than at a meeting, provided that all Persons with Meeting Right have given consent to such decision-making process in writing. The votes shall be cast in writing. Prior to the adoption of resolutions, Management Board members shall be given the opportunity to render advice.

25.2 For the purposes of Article 25.1 the requirement of votes to be cast in writing shall also be met in case the resolution is recorded in writing or electronically, indicating the manner in which each vote is cast and such resolution is signed by all Persons with Meeting Right.

25.3 As soon as the Management Board is acquainted with the resolution it shall keep record thereof and add such record to those referred to in Article 23.2.

26. Amendment of the Articles of Association.

26.1 The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Persons with Meeting Right, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Person with Meeting Right shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

26.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the Company.

27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting this must be stated in the notice of such meeting. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

27.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, to the extent possible the provisions of these articles of association shall continue to apply.

27.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of Mr. Emmanuel Buttigieg Scicluna, manager in office prior to the transfer of the Company's principal establishment, central administration and place of effective management from Malta to the Grand Duchy of Luxembourg, from his position as manager of the Company and to grant him full discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as manager of the Company until the date of his resignation.

Sixth resolution

The Shareholders further resolve to acknowledge and confirm the appointment of the following persons as managers for an unlimited period:

- Mr. Jacob Mudde, manager, born on 14 October 1969 in Rotterdam, the Netherlands, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Muriel Basso, manager, born on 1 April 1978 in Metz, France, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Shareholders resolve to acknowledge and confirm the transfer of the Company's principal establishment, central administration and place of effective management to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to appoint any manager newly appointed, as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its principal establishment, central administration and place of effective management from Malta to the Grand Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to appoint any employee of KPMG with domicile in Malta, as the person authorised to perform in Malta any acts and formalities in connection with the Company moving its principal establishment, central administration and place of effective management from Malta to the Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Cienega Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par le droit néerlandais, dont le siège statutaire (statutaire zetel) est établi à Blaricum, Pays-Bas et son principal établissement, son administration centrale et son lieu de gestion effective au 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malte, immatriculée au registre de commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 32063440 et immatriculée au registre des sociétés de Malte sous le numéro O.C.419 et disposant d'un capital social s'élevant à dix-huit mille euros (18.000,-) (la Société).

ONT COMPARU:

1) Robertus H. L. M. Thielen, né le 5 août 1961 à Breda, les Pays-Bas et résident à L'Estoril, Bat A Appt 19 A, 31, Avenue Princesse Grace, 98000 MC Monaco (l'Associé I); et

2) Breda M Ltd., une société à responsabilité limitée (Limited) régie par le droit maltais, dont le siège social est établi au 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malte et immatriculée au registre des sociétés de Malte sous le numéro O.C.46175 (l'Associé II, ci-après avec l'Associé I, conjointement désignés les Associés);

Les Associés sont représentés par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'ils sont les uniques associés de la Société et que la Société est par conséquent valablement constituée et peu délibéré sur les points à l'ordre du jour ci-dessous reproduits;

II. que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-), représenté par quarante (40) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre-cent cinquante euros (EUR 450,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. qu'en vertu du droit néerlandais et maltais, la Société peut transférer son principal établissement, son administration centrale et son lieu de gestion effective vers Luxembourg, à la suite duquel transfert, l'entité cesse d'être immatriculée à Malte, et l'entité migrant dans ladite juridiction, aux fins des droits néerlandais et maltais, est réputée être la même entité que la Société avant la migration, et la Société continue d'exister après la migration.

IV. que par des décisions valablement adoptée par les Associés de la Société le 21 mai 2015, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a valablement décidé de transférer son principal établissement, son administration centrale et son lieu de gestion effective de Malte vers le Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises en vertu des droits applicables afin de rendre lesdites décisions effectives ont été valablement accomplies. Une copie desdites décisions restera annexée au présent acte.

V. qu'il résulte du bilan intérimaire de la Société indiquant que, à compter du 19 mai 2015, (le Bilan), le capital social souscrit et libéré de la Société est au moins égal à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) et n'a pas été réduit en dessous de ce montant en raison de pertes.

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. transfert du principal établissement de la Société, de son administration centrale et de son lieu de gestion effective de Malte vers le Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

2. adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Cienega Holding S.à r.l. / B.V., et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg;

3. constat du Bilan d'ouverture de la Société et confirmation de la description et de la régularité de tous ses actifs et passifs et de son capital social émis et libéré;

4. reconnaissance et confirmation de la modification et de la refonte complète des statuts de la Société, qui sont intervenues le 21 mai 2015, suivant un acte notarié établi par Maître Pieter Gerard van Druten, notaire de résidence à Amsterdam, afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et par conséquence satisfaire aux obligations permettant à la Société de devenir un société de droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

5. prise d'acte de la démission de du gérant actuel de la Société, Monsieur Emmanuel Buttigieg Scicluna, et octroi de décharge à son égard pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission;

6. reconnaissance et confirmation de la nomination de Madame Muriel Basso et Monsieur Jacob Mudde en tant que nouveaux gérants de la Société;

7. reconnaissance et confirmation du transfert du principal établissement, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. désignation de tout gérant de la Société comme personne autorisée à effectuer au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités en relation avec le déplacement par la Société de son principal établissement, de son administration centrale et de son lieu de gestion effective de Malte vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, y compris l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à signer tous les documents, actes qui seraient jugés utiles ou nécessaires à cet effet;

9. désignation de tout employé de KPMG ayant un domicile à Malte, comme personne autorisée à effectuer à Malte tous les actes et formalités en relation avec le déplacement par la Société de son principal établissement, de son administration centrale et de son lieu de gestion effective de Malte vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

10. divers.

VII. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de prendre acte et d'approuver le transfert du principal établissement de la Société, de son administration centrale et de son lieu de gestion effective de Malte vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Les

Associés déclarent en outre que toutes les formalités requises en vertu des droits maltais et néerlandais à l'effet de rendre effectif ledit transfert ont été valablement accomplies.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Cienega Holding S.à r.l. / B.V., et acceptent la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du principal établissement, de l'administration centrale et lieu de gestion effective de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg, qui sera à compter des présentes, soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, il est entendu que le siège statutaire (statutaire zetel) de la Société demeurera établi à Blaricum, Pays-Bas, et que par conséquent, le droit néerlandais demeurera également applicable.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver le bilan intérimaire de la Société en date du 19 mai 2015 confirmant que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à la valeur du capital social (y compris la prime d'émission le cas échéant) de la Société.

Les Associés notent que la description et le montant de tous les actifs et passifs de la Société résultent du bilan précité.

Les Associés déclarent que la Société demeure le propriétaire en pleine propriété, sans aucune limitation, de tous les actifs et passifs de la Société, qui demeure le propriétaire de tous ses actifs et demeure débitrice de l'intégralité de son passif et de ses engagements.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de reconnaître et de confirmer la modification et la refonte intégrale des statuts de la Société, qui a eu lieu le 21 mai 2015, suivant un acte de Maître Pieter Gerard van Druten, notaire de résidence à Amsterdam, aux fins de les rendre conformes au droit du Grand-Duché de Luxembourg, de telle façon, la Société respecte l'exigence selon laquelle la Société devient une société régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Les statuts modifiés de la Société auront la teneur suivante:

STATUTS:

1. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts les termes suivants auront les significations suivantes:

Organes de la Société: le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale;

Certificat de Dépôt: un certificat de dépôt pour une part sociale;

Fonds Propres Distribuables: la partie des fonds propres de la Société qui peut être distribuées aux Associés en vertu de la Loi;

Assemblée Générale: l'assemblée générale de la Société;

Incapacité: incapacité (belet) tel qu'indiqué à l'Article 2:244 paragraphe 4 du Code Civil Néerlandais, y compris l'éventualité que la personne concernée fasse valoir, par écrit, l'incapacité pour un certaine période;

Parties Intéressées: a la signification qui lui est attribuée à l'Article 9.2;

Par écrit: par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible autrement transmis électroniquement, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être suffisamment établie;

Loi: toute loi ou réglementation applicable aux Pays-Bas et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, selon le cas;

Conseil de Gérance: le conseil de gérance de la Société;

Droit d'Assemblée: le droit de participer à une Assemblée Générale, d'y prendre la parole en personne ou par le biais d'un mandataire désigné par écrit et les autres droits accordés par la Loi aux détenteurs de certificats de dépôts de parts sociales auxquelles un Droit d'Assemblée est afférent;

Offrant: à la signification qui lui est attribuée à l'Article 9.2;

Personnes ayant le Droit d'Assemblée: un Associé, un détenteur d'un ou plusieurs Certificats de Dépôt avec Droit d'Assemblée et tout usufruitier ou créancier gagiste ayant des droits de vote au titre de une ou plusieurs Parts Sociales et/ou un Droit d'Assemblée;

Part Sociale: une part sociale du capital de la Société;

Associé: le détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales.

1.2 Les références aux Articles seront considérées comme des références aux articles des présents Statuts, sauf indication contraire évidente.

2. Dénomination et Siège Social.

2.1 La dénomination de la Société est:

Cienega Holding S.à r.l./B.V.

2.2 Le siège social de la Société est situé à Blaricum, les Pays-Bas.

2.3 Le lieu principal d'activité de la Société, son lieu de gestion effective, siège de l'administration centrale et le lieu de gestion effective est à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 La Société peut établir des succursales ailleurs, et également hors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.5 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3. Objets.

3.1 Les objets de la Société sont:

(a) de gérer et de superviser d'autres sociétés, personnes morales ou entreprises, la coopération avec celles-ci et la participation dans celles-ci; de prêter ou d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par le biais d'une offre publique, des fonds, et d'accorder des sécurités (y compris les garanties et hypothèques) pour les dettes de la Société et de tiers (y compris des entreprises avec lesquelles la Société forme un groupe), et d'émettre, acquérir et aliéner des preuves d'endettement impliquant des droits et/ou des obligations et autres éléments d'immobilisation et d'acquérir, aliéner, gager, prêter, louer, gérer, administrer, créer et exploiter de biens meubles et immeubles;

(b) réaliser des activités de gestion, mettre en place des rentes viagères et gérer des plans de pension, et faire tout ce qui se rapporte à ce qui précède ou qui y serait propice, le tout devant être interprété au sens large.

4. Capital.

4.1 La valeur nominale de chaque Part Sociale est de quatre cent cinquante euro (EUR 450,00).

4.2 Le capital émis de la Société est de dix-huit mille euro (EUR 18.000,00) et est divisé en quarante (40) Parts Sociales.

4.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Aucun certificat de part sociale ne sera émis.

5. Registre.

5.1 Le Conseil de Gérance conservera un registre dans lequel figureront les noms et adresses de tous les Associés, créancier gagistes et usufruitiers, et détenteurs de Certificats de Dépôt avec Droit d'Assemblée.

5.3 Le Conseil de Gérance mettra le registre à disposition, pour consultation par les Associés, au lieu principal d'activité de la Société et son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg.

6. Emission de Parts Sociales.

6.1 L'émission des parts sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale, prise par la majorité en nombre des Associés détenant au moins trois quarts du capital émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales nécessitera un acte, passé à cette fin devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 La décision d'émission de Parts Sociales indiquera le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors d'une émission de Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des limites fixées par la loi et sous réserve de l'Article 6.4.

6.4 Avant toute émission de Parts Sociales, l'Organe de la Société compétent pour l'émission de Parts Sociales pourra limiter ou exclure le droit de préemption.

6.5 Les dispositions de l'Article 6 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscription à des Parts Sociales, mais ne s'applique pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription à des Parts Sociales accordé précédemment.

6.6 L'émission d'une part sociale nécessitera un acte notarié, à passer à cet effet devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, auquel acte seront parties ceux impliqués dans l'émission.

6.7 La valeur nominale intégrale de chaque Part Sociale sera versée au moment de l'émission.

7. Parts Sociales propres et Réduction du Capital Social Emis

7.1 Sous réserve des dispositions applicables et dans le respect des limites prévues par la Loi, les Parts Sociales ou les Certificats de Dépôt intégralement libérés seront acquis suite à une décision du Conseil de Gérance, en complément de laquelle une décision d'acquérir les Parts Sociales ou Certificats de Dépôt libérés sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

7.2 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision concernant la réduction du capital émis de la Société sera prise par la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts du capital émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société nécessite un acte passé à cette fin devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg et un acte de modification des présents statuts, passé devant un notaire inscrit aux Pays-Bas.

7.3 La réduction du capital émis de la Société sera réalisée conformément aux et sous réserve des dispositions prévues par la Loi.

7.4 L'avis de convocation d'une Assemblée Générale à laquelle une décision pour la réduction du capital émis de la Société est proposée, mentionnera le but de la réduction de capital et la manière dont celle-ci sera réalisée. Les dispositions des présents Statuts concernant la proposition de modification des Statuts s'appliqueront par analogie.

8. Cession de Parts Sociales.

8.1 La cession de Parts Sociales exigera un acte notarié, passé à cet effet par-devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, acte auquel seront parties les personnes concernées par la cession.

8.2 A moins que la Société ne soit elle-même partie à l'acte juridique, les droits liés aux Parts Sociales ne pourront être exercés qu'après que la Société a pris acte de ladite cession ou que l'acte a été notifié à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

9. Clause de blocage (offre aux co-Associés).

9.1 La cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que dans le respect des dispositions prévues au présent Article 9, à moins que (i) tous les co-Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

9.2 Un associé souhaitant céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (l'Offrant) devra d'abord proposer par écrit de céder lesdites Parts Sociales à ses co-Associés, en indiquant le prix demandé. Les co-Associés souhaitant acheter une ou plusieurs Parts Sociales offertes (les Parties Intéressées) en feront notification à l'offrant.

9.3 Si les Parties Intéressées contestent l'équité du prix demandé, le prix sera arrêté lors d'une consultation jointe ou, si elles ne s'accordent pas sur cela, le prix sera fixé par trois experts indépendants, un nommé par l'Offrant, un nommé par la ou les Parties Intéressées et le troisième sera conjointement nommé par les experts ainsi nommés. Si des experts sont nommés, ils sont autorisés à consulter tous les livres et registres de la Société et à obtenir toutes les informations qui leur seront utiles pour la fixation du prix. Endéans la semaine de la fixation du prix, les Parties Intéressées doivent notifier l'Offrant du nombre de Parts Sociales offertes qu'elles désirent acheter.

9.4 Si les Parties Intéressées souhaitent acheter au total plus de Parts Sociales qu'il n'y en a dans l'offre, les Parts Sociales offertes seront distribuées entre eux par consentement mutuel.

9.5 L'Offrant pourra retirer son offre jusqu'à un mois suivant la date à laquelle il a été informé de la ou des Parties auxquelles il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes et à quel prix.

9.6 S'il s'avère qu'aucun des co-Associés auxquels les Parts Sociales ont été offertes conformément à l'Article 9.2 n'est une Partie Intéressée ou que l'intégralité des Parts Sociales offertes ne sont pas achetées et payées en numéraire, l'Offrant pourra librement, dans les trois mois qui suivent, céder la totalité des Parts Sociales offertes et non une partie.

9.7 Les dispositions précédentes du présent Article 9 s'appliqueront par analogie aux droits de souscription aux Parts Sociales et aux droits de préemption.

10. Nantissement et usufruit.

10.1 Les dispositions de l'Article 8 s'appliqueront par analogie au nantissement de Parts Sociales et à la création ou à la cession d'un droit d'usufruit sur les Parts Sociales.

10.2 Les droits de vote attribuables à une Part Sociale seront assignés au créancier gagiste ou à l'usufruitier avec l'approbation de l'Assemblée Générale et autrement dans le respect des dispositions de la Loi.

10.3 Tout créancier gagiste ou usufruitier disposant de droits de votes sur des Parts Sociales disposera aussi de Droit d'Assemblée. Le Droit d'Assemblée pourra être également accordé au créancier gagiste ou à l'usufruitier ne disposant pas de droits de votes sur des Parts Sociales avec l'approbation de l'Assemblée Générale et autrement dans le respect des dispositions de la Loi.

11. Certificats de Dépôt.

11.1 L'Assemblée Générale a autorité pour attacher le Droit d'Assemblée aux Certificats de Dépôts. L'Assemblée Générale a également autorité pour retirer aux Certificats de Dépôts le Droit d'Assemblée, sous réserve que cette autorité ait été réservée au moment où le Droit d'Assemblée est attaché, ou avec le consentement du ou des détenteurs de Certificats de Dépôt concernés.

11.2 La cession d'un Certificat de Dépôt nécessite un acte à cet effet auquel seront parties ceux impliqués dans la cession.

11.3 A moins que la Société ne soit elle-même partie à l'acte juridique, le Droit d'Assemblée lié aux Certificats de Dépôt ne pourra être exercé qu'après que la Société ait pris acte de ladite cession ou que l'acte lui ait été notifié conformément aux dispositions de la loi.

12. Membres du Conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être à la fois des personnes physiques ou des personnes morales.

12.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale.

12.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être suspendu et révoqué par l'Assemblée Générale à tout moment.

12.4 L'Assemblée Générale dispose du pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des membres du Conseil de Gérance.

13. Fonctions et Procédure de Décision du Conseil de Gérance.

13.1 Le Conseil de Gérance sera chargé de la gestion de la Société. Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Conseil de Gérance agiront conformément aux intérêts de la Société et des affaires liées à celle-ci.

13.2 Chaque membre du Conseil de Gérance disposera d'une voie dans le Conseil de Gérance.

13.3 Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des votes exprimés.

13.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent se tenir par le biais de la réunion de ses membres en personne à une réunion formelle ou par télé-conférence, visio-conférence ou tout autre moyen de communication, sous réserve que tous les membres du Conseil de Gérance participant à cette réunion soient en mesure de communiquer entre eux simultanément. La participation à une réunion tenue de l'une des manières indiquées ci-dessus équivaut à une présence à cette réunion.

13.5 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent être prises en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote concernée soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne soit opposé à cette procédure décisionnelle.

13.6 Le Conseil de Gérance peut fixer des règles supplémentaires au sujet de sa procédure de décision et de ses méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions pour lesquelles chaque membre du Conseil de Gérance sera responsable en particulier. L'Assemblée Générale peut décider que ces règles et répartition des fonctions doivent être fixées par écrit et que ces règles et répartition des fonctions seront soumises à son approbation.

13.7 Un membre du Conseil de Gérance ne pourra participer aux délibérations ni au processus de décision dans l'éventualité d'un conflit d'intérêt personnel direct ou indirect entre ledit membre du Conseil de Gérance et la Société et les affaires liées à celle-ci. Si tous les membres du Conseil de Gérance sont concernés par un tel conflit d'intérêt personnel, la phrase précédente ne s'appliquera pas et le Conseil de Gérance conservera son autorité, sans préjudice des dispositions de l'Article 14.1.

14. Approbation des Décisions du Conseil de Gérance.

14.1 Une décision du Conseil de Gérance concernant un sujet impliquant un conflit d'intérêt personnel direct ou indirect entre un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et la Société et les affaires liées à celle-ci sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

14.2 Le Conseil de Gérance peut conclure des actes juridiques indiqués à l'Article 2:204 du Code Civil Néerlandais sans l'approbation préalable de l'Assemblée Générale.

14.3 Sans préjudice à toute autre disposition applicable de la loi ou des présents statuts, le Conseil de Gérance devra obtenir l'approbation préalable de l'Assemblée Générale pour des décisions se rapportant à toute transaction pour laquelle le montant impliqué dépasse dix mille euro (EUR 10.000).

14.4 L'Assemblée Générale dispose du pouvoir d'exiger que des décisions supplémentaires du Conseil de Gérance, en plus de celles établies à l'Article

14.3 ci-dessus, soient soumises à son approbation. Ces décisions supplémentaires seront clairement spécifiées et notifiées par écrit au Conseil de Gérance.

14.5 L'absence d'approbation par l'Assemblée Générale d'une décision à laquelle il est fait référence au présent Article 14 n'affectera pas l'autorité du Conseil de Gérance ou de ses membres de représenter la Société.

15. Représentation.

15.1 La Société est représentée par le Conseil de Gérance. Chaque membre du Conseil de Gérance est également autorisé à représenter la Société.

15.2 Le Conseil de Gérance peut confier à des agents des pouvoirs généraux ou limités pour représenter la Société. Chaque agent aura la compétence de représenter la Société, sous réserves des limitations qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance détermine le titre de chaque mandataire. Ces agents peuvent être inscrits au registre de commerce néerlandais, indiquant le but de leur pouvoir de représentation de la Société.

16. Poste Vacant ou Incapacité des Membres du Conseil de Gérance.

16.1 En cas de siège vacant au sein du Conseil de Gérance (ontstentenis) ou en cas d'incapacité d'un membre du Conseil de Gérance, les autres membres du Conseil de Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société.

16.2 Si tous les sièges du Conseil de Gérance sont vacants ou en cas d'incapacité de tous les membres du Conseil de Gérance ou du membre unique du Conseil de Gérance, selon le cas, la gérance de la Société sera temporairement confiée à une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Assemblée Générale.

17. Exercice Social et Comptes Annuels.

17.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

17.2 Le Conseil de Gérance établira les comptes annuels dans les délais impartis par la Loi, et les tiendra à disposition pour consultation par les Associés au principal centre d'activité de la Société et à son lieu de gestion effective de la société et siège de l'administration centrale à Luxembourg.

17.3 Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de profits et pertes et de notes explicatives.

17.4 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

17.5 La société peut, et si la Loi l'exige, devra nommer un comptable afin de vérifier les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale.

17.6 La Société s'assurera que les comptes annuels, et si nécessaire, le rapport annuel et les informations à fournir en vertu de la Loi, soient conservés à son principal centre d'activité et son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg à compter du jour auquel la convocation à l'Assemblée Générale est donnée. Les Associés peuvent consulter ces documents sur place et en obtenir une copie gratuitement.

17.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les informations à fournir en vertu de la Loi et l'audit effectué par un comptable, ainsi que le dépôt des documents auprès du Registre de Commerce, seront également soumis aux dispositions concernées de la Loi.

17.8 L'Assemblée Générale peut accorder une décharge entière ou limitée aux membres du Conseil de Gérance pour la gestion effectuée.

17.9 L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels.

17.10 A la suite de l'approbation des comptes annuels, l'Assemblée Générale prend une décision concernant la décharge donnée aux membres du Conseil de Gérance de toute responsabilité pour l'exercice de leurs mandats, dans la mesure où l'exercice desdits mandats est reflété dans les comptes annuels ou autrement communiqué à l'Assemblée Générale préalablement à l'approbation des comptes annuels. L'étendue de la décharge de toute responsabilité est soumise aux limitations prévues par la Loi.

18. Bénéfices et Distributions.

18.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets réalisés au cours d'un exercice social sont affectés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

18.2 L'affectation du reliquat des bénéfices après l'application de l'Article 18.1 est déterminée par l'Assemblée Générale. Si l'Assemblée Générale n'adopte pas la résolution concernant l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après l'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront placés en réserve.

18.3 La distribution des bénéfices est réalisée après l'approbation des comptes annuels si la Loi le permet eu égard au contenu des comptes annuels.

18.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

les comptes intérimaires doivent montrer que des Fonds Propres Distribuables sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des Fonds Propres Distribuables;

la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

si la Société ignore, ou ne peut raisonnablement s'attendre à ce que la distribution puisse avoir pour effet de l'empêcher de continuer de s'acquitter de ses dettes à échéance.

18.5 Les distributions sur les Parts Sociales seront dues immédiatement après l'adoption de la résolution décidant de la distribution, sauf si la résolution précise une autre date.

18.6 Les distributions sur les Parts Sociales ne peuvent être effectuées qu'à concurrence du montant des Fonds Propres Distribuables et uniquement dans le respect de la Loi. Les décisions de distribuer prise par l'Assemblée Générales ne prendront effet qu'avec le consentement du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut refuser d'accorder son consentement uniquement s'il sait ou peut raisonnablement s'attendre à ce qu'après la distribution, la Société ne puisse continuer de s'acquitter de ses dettes à échéance.

18.7 Les Parts Sociales détenues par la Société ne sont pas prises en compte dans le calcul du montant de toute distribution sur les Parts Sociales.

19. Assemblées Générales.

19.1 Au moins une Assemblée Générale et l'Assemblée Générale annuelle seront tenus ou au moins une fois dès que décidé au cours de chaque année fiscale et conformément à l'article 25.

19.2 D'autres Assemblées Générales se tiendront aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

19.3 Une ou plusieurs Personnes ayant un Droit d'Assemblée représentant individuellement ou conjointement au moins un pourcent (1%) du capital émis de la Société peuvent demander par écrit au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, indiquant de manière précise les sujets à débattre. Si le Conseil de Gérance ne prend pas les mesures suffisantes permettant à l'Assemblée Générale de se tenir dans les quatre semaines à compter de la réception de la demande, les demandeurs pourront convoquer l'assemblée eux-mêmes.

20. Convocation et Lieu des Assemblées.

20.1 Les convocations aux Assemblées Générales seront données par le Conseil de Gérance. Les convocations aux Assemblées Générales pourront également être données par des personnes jouissant de droits de votes pour les Parts Sociales, représentant au total au moins la moitié du capital émis de la Société.

20.2 L'avis de convocation est donné dans un délai minimum de huit jours précédant la date de l'assemblée.

20.3 L'avis de convocation indique les sujets à débattre.

20.4 Un sujet à débattre pour lequel un débat a été demandé par écrit pas plus de trente jours avant le jour de l'assemblée par une ou plusieurs Personnes ayant un Droit d'Assemblée représentant individuellement ou conjointement au moins un pourcent (1%) du capital émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié par le même moyen que les autres sujets à débattre, sous réserve qu'aucun intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société ne s'y oppose.

20.5 L'avis de convocation de l'assemblée sera envoyé par lettre aux adresses des Personnes ayant un Droit d'Assemblée, figurant dans le registre dont il est fait référence à l'Article 5. L'avis de convocation à l'assemblée peut être envoyé aux Personnes ayant un Droit d'Assemblée au moyen d'un message électronique lisible et reproductible envoyé à l'adresse qu'ils auront indiqué à la Société à cet effet.

20.6 Les Assemblées Générales se tiennent dans la commune où, selon les présents Statuts, la Société à son siège social. Les Assemblées Générales des Associés peuvent aussi se tenir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, mais dans ce cas de figure des décisions valables de l'Assemblée Générale ne peuvent être prises que si l'intégralité du capital émis et en circulation de la Société est présent ou représenté et qu'avant le processus décisionnel, les membres du Conseil de Gérance ont eu l'occasion de donner leur avis.

20.7 Les Assemblées Générales peuvent également se tenir dans d'autres lieux, sous réserve que toutes les Personnes acceptent le lieu de l'assemblée et que préalablement au processus décisionnel, les membres du Conseil de Gérance aient eu l'occasion de donner leur avis.

21. Admission et Droit d'Assemblée.

21.1 Chaque Personne ayant un Droit d'Assemblée est autorisée à participer à toute Assemblée Générale, de s'exprimer lors de ladite assemblée, et si des droits de vote lui sont reconnus, d'exercer ses droits de vote. Les Personnes ayant un Droit d'Assemblée peuvent être représentées lors d'une Assemblée Générale par un mandataire autorisé par écrit.

21.2 Lors d'une assemblée, chaque Personne ayant un Droit d'Assemblée ou son mandataire doit signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la liste de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

21.3 Les membres du Conseil de Gérance sont autorisés à donner un avis aux Assemblées Générales.

21.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

22. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

22.1 Le président de l'Assemblée Générale sera nommé par plus de la moitié des voix exprimées par les personnes ayant droits de vote présentes à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance agira en qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée.

22.2 Le président de l'assemblée nomme un secrétaire de l'assemblée.

23. Procès-verbaux et Conservation des Résolutions des Associés.

23.1 Le secrétaire de l'Assemblée Générale conservera les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée. Les procès-verbaux seront adoptés par le président et le secrétaire de l'assemblée et dont la preuve sera signée par eux.

23.2 Le Conseil de Gérance doit conserver toutes les résolutions prises par l'Assemblée Générale. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté lors d'une assemblée, le président de l'assemblée ou son représentant s'assure qu'il soit remis au Conseil de Gérance une transcription des résolutions adoptées dès que possible à l'issue de l'assemblée. Les dossiers seront déposés au siège social de la Société pour consultation par les Personnes ayant un Droit d'Assemblée. Chaque Personne ayant un Droit d'Assemblée recevra une copie ou un extrait des dossiers sur demande.

24. Résolutions.

24.1 Chaque Part Sociale confère une voix.

24.2 Dans la mesure où la Loi ou les présents statuts ne requièrent pas de majorité qualifiée, toutes les résolutions de l'Assemblée Générale seront adoptées à plus de la moitié des votes exprimés.

24.3 Dans l'éventualité d'un partage des voix, la proposition sera considérée comme rejetée.

24.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales, telles que prévues par la loi ou les présents statuts, n'ont pas été observées, les décisions de l'Assemblée Générale ne seront valablement adoptées lors d'une assemblée, que si à cette assemblée toutes les Personnes ayant un Droit d'Assemblée ont approuvé le processus de prise de décision qui a lieu et avant que ce dernier n'ait lieu, les membres du Conseil de Gérance ont eu la possibilité de présenter leur avis.

24.5 Lors d'une Assemblée Générale, aucun droit de vote afférent à une Part Sociale détenue par la Société ou par une filiale, ni sur une Part Sociale pour laquelle la Société ou la filiale détient des Certificats de Dépôts ne pourra être exercé. Cependant, les créanciers gagistes et les usufruitiers des Parts Sociales détenues par la Société ou par une filiale ne sont pas empêchés d'exercer les droits de vote, si le droit découlant du nantissement ou de l'usufruit a été créé préalablement à la détention de la Part Sociale par la Société ou par ladite filiale. La Société ou une filiale ne peut exercer les droits de vote liés à une Part Sociale sur laquelle elles détiennent un droit de nantissement ou d'usufruit.

25. Prise de décision en Dehors de la Tenue d'Assemblée.

25.1 Les résolutions des Actionnaires peuvent également être prises en dehors de la tenue d'une assemblée, à condition que toutes les Personnes ayant un Droit d'Assemblée aient donné leur accord à ladite procédure de prise de décision par écrit. Les votes seront exprimés par écrit. Préalablement à la prise des décisions, les membres du Conseil de Gérance auront eu la possibilité de présenter leur avis.

25.2 Pour les besoins de l'article 25.1, l'exigence des votes devant être exprimés par écrit doit aussi être remplie dans le cas où la résolution est consignée par écrit ou par voie électronique, indiquant la manière dont chaque vote est exprimé et ladite résolution est signée par toutes les Personnes ayant un Droit d'Assemblée.

25.3 Dès lors que le Conseil de Gérance a connaissance de la résolution, il se chargera de conserver la résolution et de l'ajouter aux dossiers dont il est fait référence à l'Article 23.2.

26. Modifications des Statuts.

29.1 L'Assemblée Générale peut décider de modifier les présents Statuts par une résolution prise par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social émis. Les résolutions visant la modification des présents Statuts exigent un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg. Lorsqu'une proposition de modifier les présents Statuts doit être présentée à une Assemblée Générale, la convocation à ladite assemblée doit indiquer ce fait ainsi qu'une copie de la proposition, incluant le texte complet, est déposée et disponible au principal établissement, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale de la Société à Luxembourg pour être consultée par les Personnes ayant un Droit d'Assemblée, jusqu'à la fin de la réunion. Depuis le jour du dépôt jusqu'à celui de l'assemblée, une Personne ayant un Droit d'Assemblée peut, sur sa demande, se faire délivrer une copie de la proposition à titre gratuit. Une modification des présents Statuts sera de nouveau rédigée sur un acte signé à cette fin devant un notaire agréé aux Pays-Bas.

26.2 La Société peut changer sa forme sociale. Un changement de forme sociale exige une résolution de changer de forme sociale, ainsi qu'une résolution de modifier les présents Statuts prise par l'Assemblée Générale, chacune adoptée par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social émis. En outre, un changement de forme sociale est soumis aux dispositions concernées de la Loi. Un changement de forme sociale n'a pas pour conséquence de mettre fin à l'existence de la Société.

27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La Société peut être dissoute par une décision prise à cet effet, par l'Assemblée Générale. Lorsqu'une proposition de dissoudre la Société est présentée à une Assemblée Générale cela doit figurer dans la notice de convocation. La décision de dissoudre la Société exige un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg.

27.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée générale, les membres du Conseil de Gérance deviendront liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

27.4 Le solde disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

27.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Cinquième résolution

Les Associés décident de prendre acte de la démission, effective à la date des présentes, de Monsieur Emmanuel Buttigieg Scicluna, gérant en poste précédemment au transfert du principal établissement de la Société, de son administration centrale et de son lieu de gestion effective de Malte vers le Grand-Duché de Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'accomplissement de ses fonctions à compter de la date de sa nomination en tant que gérant de la Société jusqu'à sa démission.

Sixième résolution

Les Associés décident en outre de prendre acte et de confirmer la nomination des personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jacob Mudde, gérant, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, les Pays-Bas, et dont l'adresse professionnelle se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Muriel Basso, gérante, née le 1^{er} avril 1978 à Metz, France, et dont l'adresse professionnelle se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les Associés décident de prendre acte et de confirmer le transfert du principal établissement de la Société, de son administration centrale et de son lieu de gestion effective au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer tout gérant nouvellement désigné, en tant que personne autorisée à l'effet d'accomplir, au Grand-Duché de Luxembourg, tout acte et formalité relatifs au déplacement du principal établissement de la Société, de son administration centrale et de son lieu de gestion effective de Malte vers le Grand-Duché de Luxembourg, y compris l'immatriculation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la signature de tous les documents, actes qui pourraient être utiles ou nécessaires à cet effet.

Huitième résolution

Les Associés décident de nommer tout employé de KPMG domicilié à Malte, en tant que personne autorisée à l'effet d'accomplir, à Malte, tout acte et formalité relatifs au déplacement du principal établissement de la Société, de son administration centrale et de son lieu de gestion effective de Malte vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, elle a signé le présent acte original avec Nous le notaire.
Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: GAC/2015/4460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 juin 2015.

Référence de publication: 2015083076/957.

(150095669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Bloemers Finance B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.314.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mai 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015081101/12.

(150092902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.311.

Les comptes annuels audités au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081104/11.

(150093941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Triton IV No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.444.

In the year two thousand and fifteen, on the 12 day of May.

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself acting as general partner of Triton Fund IV L.P. a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487 (the "Shareholder");

hereby represented by Mrs Cristiana Musteanu, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 May 2015,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Triton IV No. 10 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed dated 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2070 of 26 August 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178444 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-).

2. To issue ninety-nine thousand two hundred eighty (99,280) ordinary shares, eighty (80) class A shares, eighty (80) class B shares, eighty (80) class C shares, eighty (80) class D shares, eighty (80) class E shares, eighty (80) class F shares, eighty (80) class G shares, eighty (80) class H shares and eighty (80) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and having the same rights and privileges as the existing shares of the various classes.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of twenty million four hundred sixty-six thousand four hundred seventy-three euro and nineteen cent (EUR 20,466,473.19), by Triton Fund IV L.P., Triton Fund IV Executives L.P., Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., Triton Fund IV F&F No. 4 L.P. and Triton Fund IV F&F L.P and to accept full payment for these new shares by contributions in kind.

4. To amend articles 1 and 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.

5. Miscellaneous.

The Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue ninety-nine thousand two hundred eighty (99,280) ordinary shares, eighty (80) class A shares, eighty (80) class B shares, eighty (80) class C shares, eighty (80) class D shares, eighty (80) class E shares, eighty (80) class F shares, eighty (80) class G shares, eighty (80) class H shares and eighty (80) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and having the same rights and privileges as the existing shares of the various classes.

Subscription and payment

Thereupon appeared:

(1) Triton Fund IV L.P., aforementioned (the “Subscriber 1”), represented as stated above.

The Subscriber 1 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind in an amount of nineteen million five hundred sixty-four thousand seven hundred ninety-nine euro and fifty-six cent (EUR 19,564,799.56) (the “Contribution 1”);

(2) Triton Managers IV Limited, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P. acting as general partner of Triton Fund IV Executives L.P. a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1489 (the “Subscriber 2”),

hereby represented by Mrs Cristiana Musteanu lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 12 May 2015.

The Subscriber 2 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind in an amount of sixty-four thousand six hundred sixty-one euro and twenty-one cent (EUR 64,661.21) (the “Contribution 2”);

(3) Triton Managers IV Limited, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P. acting as general partner of Triton Fund IV F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1488 (the “Subscriber 3”),

hereby represented by Mrs Cristiana Musteanu lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 12 May 2015.

The Subscriber 3 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind in an amount of thirty thousand three hundred seventy-seven euro and sixty-one cent (EUR 30,377.61) (the “Contribution 3”);

(4) Triton Managers IV Limited, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P. acting as general partner of Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1563 (the “Subscriber 4”),

hereby represented by Mrs Cristiana Musteanu lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 15 May 2015.

The Subscriber 4 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind in an amount of four hundred twenty-four thousand one hundred eighty-eight euro and twenty-one cent (EUR 424,188.21) (the “Contribution 4”);

(5) Triton Managers IV Limited, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P. acting as general partner of Triton Fund IV F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1564 (the “Subscriber 5”) together with the Subscriber 1, the Subscriber 2, the Subscriber 3 and the Subscriber 4, the “Subscribers”),

hereby represented by Mrs Cristiana Musteanu lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 12 May 2015.

The Subscriber 5 declared to subscribe for new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, to be issued with a share premium, in the proportion as set forth in the below table, and to make payment in full for such new shares by contribution in kind in an amount of three hundred eighty-three thousand four hundred forty-six euro and sixty cent (EUR 383,446.60) (the “Contribution 5”, together with the Contribution 1, Contribution 2, Contribution 3 and Contribution 4 the “Contributions in Kind”).;

Name	Number of shares	Share Premium
Triton Fund IV L.P.	40,170 ordinary shares	EUR 19,564,394.95
	32 class A shares	
	32 class B shares	
	32 class C shares	
	32 class D shares	
	32 class E shares	
	32 class F shares	
	32 class G shares	

	32 class H shares	
	32 class I shares	
Triton Fund IV Executives L.P.	4,234 ordinary shares	EUR 64,618.56
	3 class A shares	
	3 class B shares	
	3 class C shares	
	3 class D shares	
	3 class E shares	
	3 class F shares	
	3 class G shares	
	3 class H shares	
	3 class I shares	
Triton Fund IV F&F No. 2 L.P.	1,990 ordinary shares	EUR 30,357.57
	2 class A shares	
	2 class B shares	
	2 class C shares	
	2 class D shares	
	2 class E shares	
	2 class F shares	
	2 class G shares	
	2 class H shares	
	2 class I shares	
Triton Fund IV F&F No. 3 L.P.	27,778 ordinary shares	EUR 423,908.42
	22 class A shares	
	22 class B shares	
	22 class C shares	
	22 class D shares	
	22 class E shares	
	22 class F shares	
	22 class G shares	
	22 class H shares	
	22 class I shares	
Triton Fund IV F&F No. 4 L.P.	25,109 ordinary shares	EUR 383,193.69
	20 class A shares	
	20 class B shares	
	20 class C shares	
	20 class D shares	
	20 class E shares	
	20 class F shares	
	20 class G shares	
	20 class H shares	
	20 class I shares	
Total:	99,280 ordinary shares	EUR 20,466,473.19
	80 class A shares	
	80 class B shares	
	80 class C shares	
	80 class D shares	
	80 class E shares	
	80 class F shares	
	80 class G shares	
	80 class H shares	
	80 class I shares	

The Contributions in Kind represent an aggregate amount of twenty-million four hundred sixty-seven four hundred seventy-three euro and nineteen cent (EUR 20,467,473.19).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the Contributions in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions in Kind are described and valued (the “Valuation Report”).

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

“Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contributions in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Shares, together with the share premium thereon.”

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the ninety-nine thousand two hundred eighty (99,280) ordinary shares, eighty (80) class A shares, eighty (80) class B shares, eighty (80) class C shares, eighty (80) class D shares, eighty (80) class E shares, eighty (80) class F shares, eighty (80) class G shares, eighty (80) class H shares and eighty (80) new class I shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend the articles 1 and paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, articles 1 and 5 shall from now on read as follows:

“**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Spinnaker Holdco S.à r.l.”.

“**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) divided into:

- one million three hundred forty thousand two hundred eighty (1,340,280) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty (1,080) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty (1,080) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty (1,080) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty (1,080) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty (1,080) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty (1,080) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty (1,080) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand eighty (1,080) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand eighty (1,080) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand eight hundred euro (EUR 5,800-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour de mai,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796 («Triton Managers IV Limited»), agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487 (l'«Associé»),

représenté par Madame Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée et datée du 12 mai 2015.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de Triton IV No.10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070 en date du 26 août 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178444. Les statuts de la Société n'ont pas été encore modifiés.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-).

2. Émission de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt (99.280) parts sociales ordinaires, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie H et quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes des différentes classes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec une prime d'émission pour un montant total de vingt millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent soixante-treize euro et dix-neuf centimes (EUR 20.467.473,19) par Triton Fund IV L.P., Triton Fund IV Executives L.P., Triton Fund IV F&F No.2 L.P., Triton Fund IV F&F No. 3 L.P., Triton Fund IV F&F No. 4 L.P. et Triton Fund IV F&F L.P., et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en nature.

4. Modification des articles 1 et 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

5. Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt (99.280) parts sociales ordinaires, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt (80) parts

sociales de catégorie H et quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes des différentes classes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(1) Triton Fund IV L.P., susmentionné (le «Souscripteur 1»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'un montant de dix-neuf millions cinq cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt dix-neuf mille euros et cinquante-six centimes (EUR 19.564.799,56) (l'«Apport 1»).

(2) Triton Managers IV Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P. agissant en tant que general partner de Triton Fund IV Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1489 (le «Souscripteur 2»),

représentée par Madame Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 12 mai 2015.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'un montant de soixante-quatre mille six cent soixante et un mille euros et vingt-et-un centimes (EUR 64.661,21) (l'«Apport 2»).

(3) Triton Managers IV Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P. agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1488 (le «Souscripteur 3»),

représentée par Madame Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 21 mai 2015.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'un montant de trente mille trois cent soixante-dix-sept euros et soixante-et-un centimes (EUR 30.377,61) (l'«Apport 3»).

(4) Triton Managers IV Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P. agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (première étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1563 (le «Souscripteur 4»),

représentée par Madame Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 12 mai 2015.

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'un montant de quatre cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-huit euros et vingt-et-un centimes (EUR 424.188,21) (l'«Apport 4»).

(5) Triton Managers IV Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P. agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (première étage) 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1564 (le «Souscripteur 5») avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3 et le Souscripteur 4, les «Souscripteurs»),

représentée par Madame Cristiana Musteanu, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et datée du 12 mai 2015.

(6) Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire des parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à émettre avec une prime d'émission, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessous, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature d'un montant de trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-six euros et soixante centimes (EUR 383.446,60) (l'«Apport 5», avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3 et l'Apport 4, les «Apports en Nature»).

Nom	Nombre de parts sociales	Share Premium
Triton Fund IV L.P.	40.170 parts sociales ordinaires	EUR 19.564.394,95
	32 parts sociales de catégorie A	
	32 parts sociales de catégorie B	
	32 parts sociales de catégorie C	

	32 parts sociales de catégorie D	
	32 parts sociales de catégorie E	
	32 parts sociales de catégorie F	
	32 parts sociales de catégorie G	
	32 parts sociales de catégorie H	
	32 parts sociales de catégorie I	
Triton Fund IV Executives L.P.	4.234 parts sociales ordinaires	EUR 64.618,56
	3 part sociale de catégorie A	
	3 part sociale de catégorie B	
	3 part sociale de catégorie C	
	3 part sociale de catégorie D	
	3 part sociale de catégorie E	
	3 part sociale de catégorie F	
	3 part sociale de catégorie G	
	3 part sociale de catégorie H	
	3 part sociale de catégorie I	
Triton Fund IV F&F No. 2 L.P.	1.990 parts sociales ordinaires	EUR 30,357,57
	3 part sociale de catégorie A	
	3 part sociale de catégorie B	
	3 part sociale de catégorie C	
	3 part sociale de catégorie D	
	3 part sociale de catégorie E	
	3 part sociale de catégorie F	
	3 part sociale de catégorie G	
	3 part sociale de catégorie H	
	3 part sociale de catégorie I	
Triton Fund IV F&F No. 3 L.P.	27.778 parts sociales ordinaires	EUR 423.908,42
	22 parts sociales de catégorie A	
	22 parts sociales de catégorie B	
	22 parts sociales de catégorie C	
	22 parts sociales de catégorie D	
	22 parts sociales de catégorie E	
	22 parts sociales de catégorie F	
	22 parts sociales de catégorie G	
	22 parts sociales de catégorie H	
	22 parts sociales de catégorie I	
Triton Fund IV F&F No. 4 L.P.	25.109 parts sociales ordinaires	EUR 383.193,69
	20 part sociale de catégorie A	
	20 part sociale de catégorie B	
	20 part sociale de catégorie C	
	20 part sociale de catégorie D	
	20 part sociale de catégorie E	
	20 part sociale de catégorie F	
	20 part sociale de catégorie G	
	20 part sociale de catégorie H	
	20 part sociale de catégorie I	
Total:	99.280 parts sociales ordinaires	EUR 20.466.473,19
	80 parts sociales de catégorie A	
	80 parts sociales de catégorie B	
	80 parts sociales de catégorie C	
	80 parts sociales de catégorie D	
	80 parts sociales de catégorie E	
	80 parts sociales de catégorie F	
	80 parts sociales de catégorie G	
	80 parts sociales de catégorie H	
	80 parts sociales de catégorie I	

Les Apports en Nature représentent un montant total de vingt millions quatre cent soixante-sept mille quatre cent soixante-treize euros et dix-neuf centimes (EUR 20.467.473,19).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des Apports en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur des Apports en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale des Parts Sociales Emises, avec prime d'émission.»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt (99.280) parts sociales ordinaires, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie H et quatre-vingt (80) parts sociales de catégorie I nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier les articles 1 et 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, les articles 1 et 5 auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Spinnaker Holdco S.à r.l.»»

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) divisé en:

- un million trois cent quarante mille deux cent quatre-vingt (1.340.280) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille quatre-vingt (1.080) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 mai 2015. GAC/2015/4249. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081932/463.

(150092968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.915.

Dépôt rectificatif suite au dépôt L140050118 daté du 26 mars 2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS PD PORTS CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015081107/12.

(150094072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.940.

Faisant suite à la décision de notre Conseil d'Administration du 16 Décembre 2014, Mme ZHANG Xiaolu est nommée au poste d'Assistante Directrice Générale. Le poste d'Assistante Directrice Générale concerne la gestion journalière. Mme ZHANG Xiaolu devient, avec Mme ZHOU Lihong, M. YAN Haisi et M. CHEN Longjian, la quatrième membre de la direction. Mme ZHANG a le pouvoir d'engager seule la société pour Bank of China (Luxembourg) S.A.

Mme ZHANG est née le 15 Octobre 1967 à Beijing R.P. de Chine, son adresse professionnelle est au 37-39 Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Luxembourg, le 01/06/2015.

Pour Bank of China (Luxembourg) S.A.

Marie-Dominique GORDON

Chief Compliance Officer

Référence de publication: 2015081110/17.

(150093023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

20140728 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.156,00.

Siège social: L-1726 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 189.769.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 25 mai 2015

En date du 25 mai 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Philipp LEDERER, né le 5 avril 1971 à Frankfurt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 20, Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Julien DE MAYER, né le 9 avril 1982 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Philipp LEDERER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2015.
20140728 Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015082036/25.

(150093859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Believe Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.020.

—
Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs de la société en date du 8 mai 2015:

- Le mandat d'administrateur de Christian Tailleur a été renouvelé jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.
- Le mandat d'administrateur de Keimpe Reitsma a été renouvelé jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.
- Le mandat d'administrateur d' Imperium Nominees Limited a été renouvelé jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de TSM Services (Luxembourg) S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015081117/17.

(150093312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Bene Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.561.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 mai 2015.

Résolution:

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs, à savoir, de Monsieur Patrick Haller, né à Joeuf (F), le 14 août 1964, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, de Monsieur Denis Callonego, né à Briey (F), le 09 avril 1959, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de Madame Audrey Petrini, née à Thionville (F), le 22 juin 1986 et demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Ces derniers exerceront leur fonction jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Denis Callonego / Patrick Haller
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015081120/17.

(150092864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

CFK Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.108.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 19 janvier 2015 que:

- M. Philippe DE PATOUL a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société;
- M. Alain LE JEUNE, né le 19 mai 1959 à Walrijk (Belgique), demeurant professionnellement 38, boulevard napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, a été coopté aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019;
- M. Paul TORI, né le 3 avril 1968 à Lima (Pérou), demeurant au 170, Chaussée de la Grande Espinette, 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique a également été nommé aux fonctions d'administrateur délégué de la société pour un mandat qui prendra fin en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015081197/20.

(150093608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Imazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.495.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015081466/10.

(150093100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Immo-Constructions I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 138.104.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015081468/10.

(150094053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ITT International Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015081486/11.

(150093084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.
